

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

COMMUNE DE VALREAS



Pôle Éducation
Dossier suivi par Olivier PAILLART
☎ 04.90.35.30.43
Mail : scolaire@mairie-valreas.fr

ARRÊTÉ N° 2024-06/83

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (*Restauration scolaire et Accueil de Loisirs Périscolaires*)

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22, alinéa 1° et 2° ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un règlement favorisant le bon fonctionnement, la bonne gestion et l'utilisation des activités périscolaires : restauration scolaire et accueil de loisirs périscolaires (A.L.P.) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le règlement intérieur des activités périscolaires annexé au présent arrêté fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du service municipal de restauration scolaire et d'accueil de loisirs périscolaires (A.L.P.).

Article 2 : Le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024 et abroge les précédents.

Article 3 : Le Directeur général des services, le responsable du Pôle Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse, portée à la connaissance des administrés par voie de publication sur le site internet de la Ville et annexée au registre des arrêtés de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2024

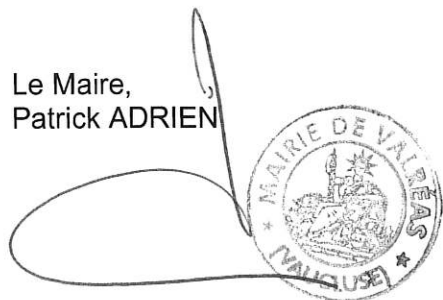
Application agréée E-legalite.com

99_AR-064-218401388-20240617-ARR_2024_06

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) dans les deux mois suivant l'accomplissement de l'ensemble des formalités le rendant exécutoire.

A Valréas, le 17 juin 2024

Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 17 juin 2024
de la publication sur le site internet, le 17 juin 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240617-ARR_2024_06